



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA du vendredi 31 janvier 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Social d'Administration (CSA),

Aujourd'hui, nous nous réunissons autour d'un ordre du jour qui touche de près les réalités vécues par les agents de notre établissement. **FO Justice CP Aix-Luynes** souhaite exprimer ses préoccupations et ses attentes concernant les thèmes qui seront abordés.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont d'une importance capitale. Nous espérons des échanges fructueux et constructifs, qui mèneront à des avancées concrètes et rapides pour l'ensemble du personnel.

Toutefois **FO Justice** tient à exprimer sa surprise face au peu de documents fournis par l'administration en vue de cet ordre du jour ?! Comment pouvons-nous débattre de manière constructive, avec si peu de documents et surtout lorsque ceux-ci nous parviennent à moins de sept jours avant ce CSA ?! Cela soulève des questions quant au respect accordé aux membres de ce CSA !!!

Tout d'abord, nous tenons à revenir sur les nouvelles instructions relatives à la comptabilisation des temps d'intervention pendant les périodes d'astreinte, évoquées lors du dernier Comité Social d'Administration Interrégional (CSAI) du 8 janvier 2025. Il est impératif de réexaminer toutes les Chartes des Temps (CDT) pour garantir que chaque agent concerné, quelle que soit sa fonction, bénéficie d'une récupération équitable. **FO Justice CP Aix-Luynes** ne peut pas accepter que la charge de travail des agents soit alourdie par des règles obsolètes.

Par ailleurs, le sujet de la « porte dormante » soulève de vives interrogations au sein de notre organisation syndicale. Avec un taux de couverture de seulement **89,7 %**, **QUI VA S'AGGRAVER AU 1^{ER} JUILLET 2025 POUR ATTEINDRE PENIBLEMENT 83%**, IL EST DIFFICILE DE COMPRENDRE POURQUOI CE THEME FIGURE A L'ORDRE DU JOUR ?!

En effet, lors d'un précédent CSAI, pour donner suite à la demande de **FO Justice**, le directeur interrégional (DI) s'était engagé à ne pas appliquer cette préconisation de la Mission de Contrôle Interne (MCI), tant que nous n'atteindrions pas un taux de couverture satisfaisant. Il est donc essentiel de respecter cet engagement et de ne pas remettre en question la parole du DI !!!

De plus, nous ne pouvons ignorer l'absentéisme croissant au sein de notre établissement, qui est symptomatique d'un sous-effectif alarmant.

La fatigue accumulée et le ras-le-bol généralisé des agents sont des signaux d'alerte que la direction doit impérativement prendre en compte.

Les pratiques consistant à positionner des agents « fantômes » sur les feuilles de service doivent être abandonnées !!! Elles apparaissent comme des manœuvres destinées à faire bonne figure auprès de la DISP de Marseille. En réalité, elles génèrent de véritables difficultés et sont un casse-tête pour les chefs de postes contraints de pallier le remplacement des postes dans l'urgence !!!

Pour **FO Justice**, c'est inacceptable !!! La direction locale ne doit pas se limiter à stigmatiser le personnel, mais au contraire, chercher à comprendre les causes profondes de ce malaise, et s'attacher à appliquer la circulaire portant sur les chartes nationales de construction et de gestion du 19 décembre 2019 !!!

AVANT DE CHERCHER DES SOLUTIONS À L'ABSENTÉISME, LA DIRECTION DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE DANS L'APPLICATION DES RÈGLES ET DES CIRCULAIRES EN VIGUEUR !!!

Pour conclure, **FO Justice CP Aix-Luynes** affirme clairement sa position sur ces enjeux :

- **LA REVISION DE LA PORTE DORMANTE : c'est NON !**
- **L'ADOPTION D'UN « PSEUDO PLAN » POUR LUTTER CONTRE L'ABSENTEISME : c'est NON !**

FO Justice CP Aix-Luynes est **FORCE DE PROPOSITIONS**, mais pour avancer, il est essentiel que la direction locale écoute et applique les directives du DI, ainsi que les circulaires en place.

FO Justice CP Aix-Luynes est convaincue que la première étape vers un dialogue social constructif et bénéfique pour nos agents et notre établissement réside dans le respect des règles et consignes en vigueur.

FO Justice CP Aix-Luynes a le souci du bien-être des agents, nous devons identifier les causes pour apporter des solutions efficaces pour surmonter les défis auxquels notre établissement fait face.

Les représentants FO Justice au CSA

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

